

COLLOQUE « VULNERABILITE ET RESILIENCE DANS LES APPROCHES
DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT »

13-15 Novembre 2019, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

(UMI RESILIENCES – CEMOTEV), Session « modèles, concepts et mesures »

**« Comment bâtir des politiques publiques qui favorisent la
résilience et la soutenabilité socio-environnementale ? »**

Jean Marcel KOFFI & Jean-Luc Dubois
UMI RESILIENCES (IRD-CIRES)

1. Introduction


- ❑ La notion de résilience bénéficie d'une forte résonance sociétale et politique. On s'y réfère désormais dans les politiques de développement.
- ❑ Cela s'opère à travers une revendication institutionnelle forte qui consiste à vouloir « bâtir la résilience » (« *Building resilience* ») pour des pays et organisations internationales de développement comme la Banque mondiale, l'Union européenne, PNUD, FAO, BAD, etc.
- ❑ Or, la résilience ne se décrète pas. Cette idée de la « bâtir » interroge sur : (1) les principes et les modalités de formulation des politiques publiques, (2) la complexité, liée à la soutenabilité socio-environnementale, et qui implique surtout un changement de paradigme au regard de son contexte d'émergence au cours des années 70-80.
- ❑ Un contexte d'émergence de risques et d'incertitudes (fin des trente glorieuses, démantèlement de l'Etat-providence, politiques néolibérales, perte de solidarité et de filet de sécurité sociale) avec ses conséquences (chômage de masse, stagflation, catastrophes naturelles, inégalités croissantes, montée de l'individualisme).
- ❑ Comment donc prendre en compte cette complexité dans les politiques publiques ?
- ❑ Notre analyse est pionnière et exploratoire en faisant au constructivisme et à la phénoménologie. Elle s'appuie sur les deux approches les plus élaborées de la résilience, l'écologique et le psychologique, pour en tirer des implications de politique publiques.

2. On peut considérer la résilience comme un « construit »

- ❑ Comprendre la complexité du concept de résilience implique une large revue de la littérature, notamment relative aux systèmes complexes adaptatifs (SCA) ainsi qu'à la dimension psycho-sociale de la résilience (Koffi & Dubois, 2018).
- ❑ Cinq critères permettent de s'accorder sur un vecteur définitionnel en considérant : (1) le système, (2) le choc, (3) la qualité du lien systémique ou interactionnel, (4) l'adaptabilité, (5) la transformabilité.
- ❑ L'idée de « construit » renvoie alors à un ensemble de caractères décentralisés et non intentionnels liés à l'adaptabilité (auto-organisation) et la transformabilité (renouvellement).
- ❑ Autrement dit, la résilience ne dépend pas d'un élément isolé du système, mais d'une interaction d'ensemble entre tous les éléments, comme c'est le cas pour un écosystème, ou pour une société.
- ❑ Ces caractères décentralisés et non intentionnels soulèvent la question de l'autonomie des éléments du système, ainsi que de leur capacité à interagir.
- ❑ On a ainsi, d'une part, un construit écosystémique (modèles de cycle adaptatif et de panarchie) et, d'autre part, un construit psychosocial (traumatisme, tuteur de résilience, lien social, normes sociales).

3. Adaptabilité et transformabilité : le « construit écosystémique »

- ❑ Tout Système Complexe Adaptatif (SCA) est soumis à des influences internes et externes.
 - *Complexité* : diversité biologique, équilibres multiples.
 - *Adaptatif* : production, circulation, consommation endogènes de nutriments.
- ❑ Dans un SCA, il faut prendre en compte tous les états possibles (temporaires ou permanents), pour mieux apprécier le processus de sauts qualitatifs qui, suite à un choc, permet le passage d'un état stable à un autre.
- ❑ Un état écologique stable peut constituer, sous certaines conditions, un régime d'attraction pour l'écosystème. La gouvernance de la dynamique du SCA est alors assurée par un ensemble d'éléments attracteurs qui limitent les effets déstabilisants des chocs.
- ❑ L'écosystème parvient ainsi à conserver son identité, *via* le maintien de ses fonctions essentielles et de sa structure dans un bassin d'attraction.
- ❑ L'écosystème est ainsi le lieu d'un cycle interactionnel caractérisé par un mécanisme d'auto-organisation équilibrante : des modèles de cycle adaptatif et de panarchie (Walker et al, 2004, 2006 ; Gunderson & Holling, 2002 ; Folke, 2006).


- 
- ❑ **L'adaptabilité** : L'adaptabilité exprime la capacité à résister au choc grâce à un mécanisme d'auto-organisation qui relève d'une faculté acquise par expérience antérieure. La mémoire de cette expérience permet de mobiliser la capacité correspondante. Par contre, le défaut d'expérience historique réduit la faculté de résistance et d'adaptation. L'adaptabilité contribue au renforcement de la résilience, dès lors que l'ampleur du changement ne dépasse pas la capacité d'adaptation du système. En revanche, elle peut la miner si l'ampleur du changement dépasse cette capacité (Nelson, 2011).
 - ❑ **La transformabilité** : Elle se manifeste dès que l'adaptation par auto-organisation n'est plus possible (Walker et al., 2004, 2006). Pour aller au-delà de cette limite, il faut une faculté capacitaire inédite du système qui va innover par réorganisation (saut qualitatif).
 - ❑ **Les couplages d'échelles spatio-temporelles** : Il s'agit de mécanismes de changement qui demandent de considérer les effets croisés d'échelle notamment l'influence des niveaux inférieurs et supérieurs. La résilience, n'étant pas indépendante des couplages d'échelles, elle ne se manifeste donc pas *ex-nihilo*, autrement dit elle ne se décrète pas. Elle demeure intimement liée à une structure hiérarchique multi-niveaux (Holling et al., 2002), qui permet de caractériser tout régime de gouvernance comme un réseau ou une panarchie (Gunderson & Holling, 2002).

	Choc neutre	Choc de rupture	Choc de résilience
	Non perturbateur et non déstabilisant	Extrêmement perturbateur et déstabilisant	Perturbateur et déstabilisant
Résilience	-	Fragilité du système (qui casse) Entraîne une destruction systémique Pas de possibilité de résilience	Vulnérabilité (roseau qui ploie) Non destruction du système Résilience possible
Mécanismes	-	Des changements qui s'inscrivent dans une dynamique d'instabilité prononcée.	Des changements obéissant à un cycle adaptatif qui assure le basculement d'un état d'équilibre à un autre. Double capacité du système qui peut permettre un basculement par étapes successives ordonnées ou par sauts qualitatifs entre différents états de stabilité.

Ainsi, la résilience apparaît comme un construit écosystémique ne dépendant d'aucun élément de structure pris isolément, mais relié à la dynamique interactionnelle propre au système.

4. Adaptabilité et transformabilité : un « construit social »


- ❑ Pour Walker et al. (2004, 2006), le cadre précédent permet autant une analyse systémique que des interactions avec le social.
- ❑ La dimension psychosociale traduit le fait de surmonter un traumatisme par le lien social (Cyrulnik, 1999, 2003 ; Lecomte, 2006). La vulnérabilité sociale est alors liée à une représentation du réel (autrement dit, le coup subi) (Cyrulnik, 2003).
- ❑ Comment peut-on surmonter le traumatisme ?
 - Par le lien social au moyen de la main tendue d'un tuteur de résilience (TR). Ce qui correspond à un mécanisme non intentionnel de lien social.
 - Le tuteur de résilience peut être une personne, voire une institution, qui donne un sens au choc traumatique permettant une reprise de la confiance en soi pour mieux se reconstruire.
- ❑ Qu'en est-il de l'adaptabilité et de la transformabilité sociale ?
 - Adaptabilité sociale opérante ou inopérante à traumatisme surmontable ou insurmontable ? Ceci dépend de l'ampleur du traumatisme et de sa représentation sociale (histoire, expérience, mémoire).
 - Transformabilité sociale : la rencontre déterminante avec l'Autre (TR) qui, par empathie et responsabilité, offre un accompagnement social qui permet de tricoter la résilience (Cyrulnik, 2010).

- 
- ❑ Le construit social : La résilience psychosociale ne dépend pas strictement des qualités intrinsèques d'un individu isolé. Elle mobilise aussi des mécanismes internes propres à l'organisation sociale de façon à assurer un fonctionnement optimal. On rejoint ainsi le concept de personne responsable.
 - ❑ Les normes sociales délimitent les frontières d'un « bassin d'attraction sociale ». Au-delà de ces frontières, l'équilibre social peut être profondément perturbé par un délitement du lien social ou une érosion de la cohésion sociale.
 - ❑ Tout acte contribuant à l'érosion de cette cohésion suscite alors une forte réprobation sociale qui a pour effet de maintenir les fonctions sociales essentielles. Ces dernières caractérisent l'état social désirable autour duquel va se structurer le système social.
 - ❑ Pour atteindre cet état désirable, les mécanismes qui garantissent le respect des valeurs et des normes sociales se mettent en branle, et comme éléments attracteurs, ils vont contribuer à l'absorption du choc.

5. Résilience, soutenabilité socio-environnementale et politiques publiques

5.1 Résilience et enjeux éthiques de soutenabilité socio-environnementale

- ❑ Demande de revisiter l'éthique de la « dignité humaine » : réflexivité, raison, solidarité, responsabilité (Aristote), en commençant par introduire une distinction dans les formes de responsabilité (responsabilité *ex-post* versus *ex-ante*).
 - La responsabilité *ex-post* basée sur l'utilitarisme, le conséquentialisme, l'obligation de résultat, l'efficacité économique et l'optimum de Pareto, peut mener à des pratiques perverses pour un résultat recherché.
 - La responsabilité *ex-ante*, basée sur l'altruisme bienveillant (empathie, solidarité, responsabilité) considère *a priori* les effets d'une action ou d'une inaction sur l'Autre ou sur la Nature (Kant, Ricoeur 2005).
- ❑ Dans le cadre de la responsabilité *ex-ante*, on peut distinguer la responsabilité vis-à-vis de l'Autre (Lévinas, 1992 ; Ricoeur, 2005) et la responsabilité vis-à-vis de la Nature (Jonas, 1992).
 - La responsabilité vis-à-vis de l'Autre implique face au risque de faillite de la société humaine, il convient de repenser le sujet en termes d'identité et d'altérité, et d'introduire la responsabilité de protéger l'Autre, ce qui s'exprime par l'expression « *autrement être* » (Ricoeur 2005).
 - La responsabilité vis-à-vis de la Nature ; celle-ci étant considérée comme une médiatrice entre les hommes par l'assujettissement aux lois de la biosphère (Ballet et al., 2013 ; Passet, 1979).
- ❑ Ce glissement d'une approche centralisatrice (*top down*) vers une approche décentralisée et participative (*bottom up*), cible mieux l'intérêt collectif au bénéfice des plus défavorisés (aspect de justice sociale, principe de différence de Rawls 1971, égalité des capacités de Sen 2009).

- 
- ❑ Cette double distinction des formes de responsabilité permet d'ouvrir une perspective de temporalité dès lors que l'on introduit l'intra et l'intergénérationnel.
 - Les valeurs, les savoirs et les pratiques collectives deviennent alors compatibles avec l'édition de normes sociales spécifiques (règles et usages sociaux endogènes, droits et obligations) ;
 - La résilience peut alors être envisagée comme un engagement collectif qui n'est mutuellement avantageux que si l'on considère en priorité les plus vulnérables (leximin de Rawls 1971) sur la base de leurs capacités, ou capabilités, à se reconstruire (Sen 1999).
 - Ce qui implique la recherche de l'équité dans la distribution intra et intergénérationnelle des capacités, à travers une redistribution des droits formels (Rawls 1971) et de la possibilité de convertir ces droits en capacités effectives de fonctionnement (Sen 1992, 1999). On se réfère ainsi à la capacité d'agir de la personne (ou du groupe social correspondant) c'est-à-dire, plus généralement, à son agencéité qui traduit sa capacité à agir au niveau de l'interaction sociale (Crocker 2005).
 - ❑ Quand une société offre de telles opportunités économiques et sociales, il faut que les acteurs aient le pouvoir de les saisir. Aussi, une politique d'*empowerment* visant à renforcer les capabilités des membres de la société, peut ainsi être d'un grand intérêt, tant en termes de fonctionnements effectifs que potentiels.

5.2 Structure de politique publique, résilience et soutenabilité socio-environnementale

- ❑ Comment va-t-on articuler les politiques publiques qui envisagent de favoriser la résilience et la soutenabilité socio-environnementale ?
 - Il y a une double exigence, à la fois éthique et institutionnelle ;
 - D'une part, la résilience ne se décrète pas et, d'autre part, le fait de vouloir « bâtir la résilience » demande de créer des « conditions d'enveloppe » qui favorisent le lien écosystémique et social.
 - Ceci impose d'appréhender la société comme un système complexe capable d'adaptation (SCA) avec ses caractéristiques propres : état, vulnérabilité, adaptabilité, capacité de rebond et transformabilité, couplages d'échelles spatio-temporelles. Tout ceci fait de la temporalité un critère essentiel en matière de politique publique (Koffi et Dubois, 2018 ; Dubois et Ouattara, 2014).
 - Mais aussi de tisser des filets de sécurité socio-environnementaux qui minimisent les effets des risques sociaux et incertitudes environnementales issus des politiques néolibérales dominantes.
- ❑ Ceci amène à considérer deux orientations pour la politique publique : la vulnérabilité et la résilience, imbriquées dans un continuum de séquences *ex-ante*, *on-going* et *ex-post* (Koffi & Dubois, 2018).

- ❑ **Première orientation** : Des politiques de la vulnérabilité visant à créer les « conditions d'enveloppe » pour l'auto-organisation et la résistance
- **Exigence éthique** : Une politique de la vulnérabilité a pour objectif d'aller vers une société juste (distribution équitable de la vulnérabilité). Cela suppose d'envisager la vulnérabilité comme une « structure d'existence commune » (Garrau, 2018) en considérant que tous les membres d'une société sont soumis à des risques et à des incertitudes. Il s'agit d'une vision aristotélicienne qui se réfère à des valeurs morales, celles « l'homme prudent ». Dans ce cadre, on peut considérer que la vulnérabilité est un construit étroitement lié au type d'organisation sociale. Les conditions d'enveloppe (le contexte ambiant) qu'une société offre à ses membres sont alors fondamentales. Elles reflètent la qualité du lien entre les personnes et avec la Nature. Tout processus d'exclusion sociale témoigne alors d'un manque de reconnaissance (Honneth, 2002) qui, au niveau individuel, conduit à une perte de légitimité, d'autonomie et d'agencéité.
- **Exigence institutionnelle** : Cette politique vise à lutter contre les processus sociaux qui accroissent la vulnérabilité (érosion de la cohésion sociale) en créant un cadre interactionnel favorable à l'autonomie et la citoyenneté des personnes. L'exigence institutionnelle questionne alors le rôle de l'Etat dans le contexte actuel de mondialisation néolibérale, afin de mieux prendre en compte les préoccupations de justice sociale et environnementale. Pour Nussbaum (2000), cette vision exalte le rôle d'un Etat qui facilite l'accès du citoyen à la « vie bonne ».


- 
- **Deuxième orientation** : Des politiques publiques qui favorise la résilience en créant les conditions du « dépassement » et d'un rebond (réorganisation et renouvellement)
 - **Exigence éthique.** Il convient de distinguer la « forme forte » de la résilience (sociale et environnementale) sujet des politiques publiques de soutenabilité, de sa « forme faible » qui comme trait de personnalité se prête à la prédiction individualisée (par des programmes sur mesure). Dans sa forme forte, la résilience met l'accent sur la qualité du lien systémique ou interactionnel ; ce qui permet un programme de précaution sociale (incertitude) et de prévention (risque) en vue d'améliorer les conditions d'enveloppe (capabilités individuelles et collectives, agencité, innovation sociale et écologique). Il est alors fait appel aux valeurs de justice, reconnaissance, et responsabilité (Ballet, Dubois et Mahieu, 2007; Ricoeur, 2005 ; Honneth, 2002).
 - **Exigence institutionnelle.** Les capabilités (Sen, 1992, 1999) rejoignent la résilience par la liberté d'interagir qu'elles confèrent et par la qualité de cette interaction. Les institutions doivent garantir la possibilité de saisir les opportunités économiques et sociales alternatives qui sont offertes par la société. Toute atteinte à la liberté d'agent représente un risque de ne pas pouvoir saisir ces opportunités (Berlin 1969, Sen 1999). Le risque et les capabilités sont donc les commandes d'un état de vulnérabilité donné. Le tableau de synthèse ci-dessous illustre le lien entre la résilience et la vulnérabilité en s'appuyant sur la relation « vulnérabilité-risque-capabilité ».

Tableau de synthèse

Commandes	Leviers (liberté d'agent)	Variations	
		Vulnérabilité	Résilience
Risques	-	-	+
	+	+	-
Capabilités	-	+	-
	+	-	+

Source : Les auteurs en se référant à la relation : « $Vulnérabilité = Risque / Capabilités$ » (Gondard-Delcroix et Rousseau, 2004 ; Dubois et Rousseau 2007)

Ainsi, par exemple, l'absence d'école de proximité en milieu rural en réduisant la liberté d'apprendre à lire, écrire, et compter, accroît la vulnérabilité et réduit la résilience des personnes, face à des niveaux plus ou moins élevés de risques et de capabilités.

Conclusion

- ❑ La volonté de « Bâtir la résilience » est désormais passée au centre des préoccupations des politiques publiques de développement. Cependant, la résilience ne peut être décrétée car elle résulte de la complémentarité de deux formes de capacités décentralisées et non intentionnelles que sont l'adaptabilité et la transformabilité. Cette volonté implique de considérer un champ d'analyse de soutenabilité socio-environnementale qui satisfasse de nouvelles exigences éthiques et institutionnelles.
- ❑ Du point de vue de « l'exigence éthique », il convient d'identifier les différentes formes de vulnérabilité et leur distribution au sein de la société, tout en considérant la vulnérabilité comme une « structure d'existence commune ». Ceci permet de renforcer la qualité du lien systémique et interactionnel dans une perspective de solidarité intra et intergénérationnelle.
- ❑ Du point de vue de « l'exigence institutionnelle », il convient de revisiter le rôle de l'Etat dans les sociétés contemporaines. Face au néolibéralisme dominant, on peut préconiser un Etat stratège, qui veille de manière responsable, avec un certain degré d'empathie institutionnelle, à la juste distribution de la vulnérabilité et à la qualité du lien socio-environnemental.